



## CONSIGNE POUR L'INSCRIPTION

**A lire attentivement avant l'inscription**

### FORMATION INITIALE Préparation à l'examen du CCPCT

(Certificat de Capacité Professionnelle de  
Chauffeur de Taxi)

#### Devenez chauffeur de taxi avec la FNTI

La FNTI vous propose une **formation complète** pour réussir l'examen du CCPCT, **indispensable** pour obtenir votre **carte professionnelle** de conducteur de taxi.

L'examen est **obligatoire** et organisé par la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat**.

#### Durée & modalités de la formation

➔ **Durée** : 115 heures (16,5 jours)

❖ 105 h de théorie

❖ 10 h de pratique

➔ **Horaires** : 9h00–12h30 / 13h30–17h - du lundi au vendredi – 35h hebdomadaire – 7h/jour

➔ **Accueil** : Présentiel - en groupe

(Places limitées par session merci d'entamer les démarches au plus tôt)

#### Dates et lieux

Vous trouverez toutes ces informations dans la fiche de demande d'inscription ci-jointe.

#### Tarif (exonéré de TVA – Association loi 1901)

**Prix total de la formation : 1 855 €**

(Taux horaire : 16,13 €)

❖ 1 575 € – 105 h de théorie

❖ 150 € – 10 h de pratique

❖ 130 € – Mise à disposition du **véhicule**

**taxi-école** pour le 1<sup>er</sup> passage à l'examen pratique.

#### Modalité d'inscription

Pour vous inscrire à la formation, merci de retourner à [formationinitiale@fntiformation.fr](mailto:formationinitiale@fntiformation.fr) ou au siège situé au **141 rue Baraban 69003 Lyon**

- ☐ Fiche de demande d'inscription complétée et signée
- ☐ Le règlement (pour tout financement personnel ou employeur) par chèque ou virement **Ou bien**
- ☐ La caution pour tout financement par un organisme financeur, **par chèque (2 chèques 927,50€ ou 1 chèque de 1855€).**

! Règlement par virement possible

! Règlement en 3 fois par chèque possible.

! Caution par chèque non encaissée, sauf en cas de refus de financement, d'annulation moins de 7 jours avant la formation sans justificatif.

! Caution détruite dès règlement de l'organisme financeur.

! Tout chèque doit être libellé à l'ordre de la **FNTIFORMATION**

#### Inscription à l'examen auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat voir page 3

L'inscription à l'examen est à votre charge et s'effectue en ligne avant l'entrée en formation sur le site de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat directement.

Vous recevrez un mail explicatif ultérieurement. Nous attendons que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat nous communique les démarches d'inscription auprès de la plateforme.

#### Information importante

- ❖ Retourner la **fiche d'inscription accompagnée des pièces à joindre** au plus tard **1 semaine avant la formation**
- ❖ Dans le cadre d'un financement de la formation par un ou plusieurs organismes, **merci d'entamer les démarches au plus tôt** afin de respecter les délais légaux.
- ❖ Tout dossier **incomplet** ou non renseigné est **non-traité**
- ❖ Inscription traitée par **ordre de réception** dossier et place disponible, aucune place n'est garantie sans dossier complet au-delà de 14 jours après réception de la pré-inscription
- ❖ Le centre **se réserve le droit d'annuler, reporter ou raccourcir la formation** faute d'inscription suffisante, les sommes engagées, seront restituées
- ❖ La **facture et les états de présences** sont adressés au « **payeur** » à l'issue de la formation dans les meilleurs délais.
- ❖ Tout **abandon** en cours du stage fera l'objet d'une facturation au prorata temporis (*selon le motif*)
- ❖ En cas d'annulation ou report doit être notifié **par tout moyen pouvant en accuser réception, 7 jours avant la formation**.
- ❖ En cas d'absence, un justificatif est requis.
- ❖ La **convocation est envoyée 10 jours au plus tard avant la formation** par mail et confirme les dates et lieux de formation.

#### Contact pour tout complément d'information

**FNTI FORMATION**  
Formation Nationale  
des Taxis Indépendants

[formationinitiale@fntiformation.fr](mailto:formationinitiale@fntiformation.fr)

04.28.38.44.44 – poste 1

141 rue Baraban 69003 Lyon

[www.fnti-formation-taxi.com](http://www.fnti-formation-taxi.com)





## PROGRAMME FORMATION INITIALE

### Objectif de formation

(date disponible dans la fiche de demande d'inscription)

- ❖ Préparation aux épreuves **théoriques** du CCPCT
- ❖ Préparation aux épreuves **pratiques** du CCPCT
- ❖ Dates d'examens : **consulter la fiche de demande d'inscription ou la CMA**

### Une Formation Complète et Diversifiée

Nos supports pédagogiques sont conçus pour vous préparer efficacement à l'examen, avec des ressources variées :

- ❖ Version papier, projection, tableau blanc et paperboard.
- ❖ Présentation du référentiel d'examen
- ❖ Analyse et compréhension des textes de réglementation.
- ❖ Exercices pratiques et examens blancs.

### Des Objectifs Clairs pour Chaque Module

- ❖ Théorie (70%) et questionnaire (30%)
- ❖ Questionnaire interactifs
- ❖ Validation des acquis à la fin de chaque module.
- ❖ Examens blancs
- ❖ Mise en pratique

### Suivi et Validation Continue

- ❖ Feuille d'émargement signée à chaque demi-journée de formation.
- ❖ Évaluation de satisfaction.
- ❖ Certificat de réalisation à l'issue de la formation.

### Ensemble pour participer à l'avenir de la profession !

Notre équipe d'experts et partenaires, chauffeurs de taxi chevronnés, vous accompagne tout au long de votre parcours : de l'inscription à l'obtention de votre carte professionnelle.

### Un Suivi Personnalisé à chaque étape

Vous bénéficiez d'un suivi sur mesure et d'une formation professionnelle adaptée à vos besoins.

### Prérequis et public concerné

Toute personne souhaitant devenir conducteur de taxi, salarié ou indépendant titulaire du permis B valide

### Prérequis pour s'inscrire\* à l'examen du CCPCT

(\* via la Chambre des Métiers – à la charge du stagiaire)

- ☐ **Permis B valide** (hors période probatoire).
- ☐ Maîtrise du **français** (oral & écrit).
- ☐ Notion d'**anglais**.

**Pour la demande de carte professionnelle** (après réussite à l'examen) :

- ☐ Casier judiciaire vierge (bulletin n°2).
- ☐ Attestation **PSC1** de moins de 2 ans.
- ☐ Certificat médical d'aptitude physique (médecin agréé par la préfecture moins de 2 ans).

*Ces éléments sont à titre informatif, ils ne sont pas demandés pour l'inscription à la formation.*

Nous vous garantissons une formation de qualité et un soutien constant pour réussir votre examen et obtenir votre carte professionnelle.

### Programme de formation

#### Préparation aux épreuves d'admissibilité 7 épreuves théoriques : 105 heures

- ❖ Réglementation générale applicable aux différents transports publics particuliers de personnes et compétences spécifiques aux taxis.
- ❖ Sécurité routière.
- ❖ Gestion et comptabilité et compétences spécifiques aux taxis.
- ❖ Connaissance du territoire et de la réglementation locale spécifique aux conducteurs de taxi.
- ❖ Prévention à la discrimination et aux violences sexuelles et sexistes
- ❖ Français
- ❖ Anglais

#### Préparation à l'épreuve d'admission épreuve pratique : 10 heures

**(1 jour ½ par candidat – dates à définir avec le groupe et l'équipe pédagogique en début de formation)**

- ❖ Construction de parcours et conduite, lecture de carte routière
- ❖ Relation clientèle et accompagnement touristique.
- ❖ Facturation et mode de paiement.
- ❖ Utilisation des équipements (taximètre, GPS, TPE).



## FORMALITES EXAMEN CCPCT

Inscription à finaliser avant l'entrée en formation.  
Merci transmettre le numéro de dossier au centre de formation

**RAPPEL :** Toute personne souhaitant exercer l'activité de conducteur de taxi doit passer l'examen pour obtenir la carte professionnelle de conducteur.

**L'inscription est donc obligatoire et à la charge du candidat.**

De plus, vous devez vous présenter à l'épreuve admission (ou conduite/pratique) avec un véhicule taxi- école muni de tous les équipements taxi et de double commande **mis à disposition pour tous les candidats inscrits en formation initiale** pour le premier passage de l'examen suivant la formation.

**Se rendre sur le site de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'inscription à l'examen**

## DATES ET DROITS EXAMENS 2025 :

**DATE D'EXAMEN** - Veuillez prendre contact avec la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du département où vous souhaitez exercer.

**Attention : des délais d'inscription sont à respecter**  
**DROITS D'EXAMEN** (consulter le site de la CMA pour connaître le tarif 2026).

|                                                                                                                                                                 |                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Candidats se présentant pour la 1ère fois, à l'ensemble des 7 épreuves d'admissibilité et d'une épreuve admission (*)                                           | <b>VOIR TARIFS CMA*</b>  |
| Candidat se présentant pour la 2ième ou 3ième fois à l'épreuve pratique d'admission *                                                                           | <b>VOIR TARIFS CMA *</b> |
| Mobilité professionnelle (taxi>VTC ou VTC>taxi) : candidat reconnu admissible à l'un ou l'autre des examens, depuis moins de 3 ans, épreuves spécifiques F et G | <b>VOIR TARIFS CMA *</b> |

## CONTENU DE L'EXAMEN

| <b>Epreuve admissibilité (théorique)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>5 épreuves théoriques dites 'tronc commun »</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                    |
| A- <b>Règlementation du T3P et prévention à la discrimination et VSS</b><br>10 QCM notées sur 1pt + 5 QRC* notées sur 2pts                                                                                                                                                                                                             | 40 mn coef 3<br>note éliminatoire<br>moins de 6/20 |
| B- <b>Gestion</b><br>16 QCM notées 1pt + 2 QRC notées 2pts                                                                                                                                                                                                                                                                             | 45mn coef.2<br>note éliminatoire<br>moins de 6/20  |
| C – <b>Sécurité routière</b><br>QCM : 20 notées sur 1 point                                                                                                                                                                                                                                                                            | 30mn coef.3                                        |
| D- <b>Français</b><br>QCM notées sur 2 pts + 3 QRC notées sur 2 pts<br>1 pt sera retiré lorsque le candidat a commis + de 5 fautes sur la totalité de ses réponses aux QRC                                                                                                                                                             | 30mn coef.2<br>note éliminatoire<br>moins de 6/20  |
| E- <b>Anglais</b><br>Niveau A2 – 20 QCM notées sur 1pt                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 30mn coef.1<br>note éliminatoire<br>moins de 4/20  |
| <b>2 épreuves spécifiques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                    |
| F(T)- <b>Règlementation locale et connaissance du territoire</b><br>6 QCM notées sur 2pts + 2 QRC notées sur 4pts                                                                                                                                                                                                                      | 20mn coef.3<br>note éliminatoire<br>moins de 6/20  |
| G(T)- <b>Règlementation nationale de l'activité taxi ainsi que sur la gestion</b><br>12 QCM notées sur 1pt + 4 QRC notées du 2pts                                                                                                                                                                                                      | 30mn coef.3<br>note éliminatoire<br>moins de 6/20  |
| <i>Est déclaré admissible à l'examen, le candidat qui a obtenu cumulativement une moyenne de 10/20 calculée sur l'ensemble des 7 épreuves, sans note éliminatoire. Un candidat déclaré admissible peut se présenter 3 fois à l'épreuve d'admission dans un délai de 1 an à compter de la publication des épreuves d'admissibilité.</i> |                                                    |
| *QCM = question à choix multiple et *QRC = question à réponse courte                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                    |
| <b>Epreuve admission (pratique)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                    |
| <b>Mise en situation pratique de réalisation d'une course</b>                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                    |
| <b>Objectif :</b> évaluer la capacité du candidat à assurer, par sa conduite en circulation, la sécurité des passagers et des autres usagers de la route tout en proposant aux clients un service commercial de qualité. Phase de conduite d'une durée minimum de <b>20mn</b>                                                          |                                                    |
| Toute intervention de l'examineur sur le dispositif de double commande ou sur le volant de direction entraîne l'arrêt de l'épreuve et l'ajournement du candidat.                                                                                                                                                                       |                                                    |
| <b>Est déclaré reçu à l'examen le candidat qui a obtenu 12/20</b>                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                    |
| - Préparation et réalisation du parcours – sur 2pt<br>- Sécurité et souplesse de la conduite. Respect du code de la route – sur 10pt<br>- Qualité de la prise en charge et de la relation client – sur 5pt<br>- Facturation et utilisation des équipements spéciaux (taxis) – sur 3pt                                                  |                                                    |

## MODALITE D'INSCRIPTION AU CCPCT

**S'effectue uniquement** sur le site ci-dessus.  
est effective lorsque la demande d'inscription à l'examen est complétée, précisant la date souhaitée et le département et le règlement des frais d'inscription effectué

- ❖ Une photocopie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport **en cours de validité**  
(Pour les étrangers ressortissants de Etat non membre de l'UE, l'autorisation de travail)
- ❖ Un justificatif de domicile de **moins de trois mois** (si vous êtes hébergé une attestation sur l'honneur de la personne et un justificatif de domicile de moins de 3 mois à son nom)
- ❖ Une photocopie du permis de conduire de la catégorie B, **valide et non probatoire**
- ❖ Une photo d'identité **récente**
- ❖ La signature du candidat
- ❖ **Le paiement des droits d'examen, par CB**

Pour plus de précision : consulter le règlement intérieur de la CMA

[REGLEMENT-TAXI-VTCVMDTR\\_decembre2024\\_compressed.pdf](#)

## CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE

**La carte professionnelle est désormais payante, les démarches se font en ligne.**

- Réussir l'examen en totalité (épreuve admissibilité et épreuve admission)
- Le conducteur de taxi est titulaire, lors de son entrée dans la profession, d'une attestation de suivi de formation de prévention et de secours civiques de niveau 1 (PSCN1) délivrée depuis moins de 2 ans.
- Selon l'art. R221-10 et R221-11 du code de la route, un certificat médical délivré par un médecin agréé par la Préfecture du lieu de domiciliation (moins de 2 ans)
- Selon l'Art. R 3120-8, le bulletin numéro 2 du casier judiciaire vierges (B2 vierge)